



CONVENTION DE PRET DE MATERIEL

Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération LUNEL AGGLO,
Représentée par son Président en exercice, Monsieur Jérôme BOISSON
Dûment habilitée par décision n° 193 -2025 en date du 1^{er} décembre 2025

Et :

La commune de
Ci-après désignée "la commune"
Représentée par son Maire en exercice,
Dûment habilitée par délibération OU décision n°en date du

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de permettre la mise à disposition ponctuelle de moyens techniques, matériels et humains au profit des communes, afin de soutenir leurs actions de promotion et d'animation sur le territoire.

La Communauté d'Agglomération LUNEL AGGLO s'engage à mettre à disposition, de façon ponctuelle, le matériel suivant, en fonction de sa disponibilité et du respect des procédures définies à dans la présente convention.

Liste du matériel relevant du patrimoine de Lunel Agglo			
Quantité	Matériel	Caractéristiques	Valeur unitaire € HT.
80	Toulousaines	Barrières de sécurité - dimensions standard : 1,10 x 1,90 m	55,00 €
75	Barrières taurines	Barrières - dimensions spécifiques : 1,90 x 3 m (150 pieds + 220 crochets)	579.00 €
10	Tribunes taurines	20 places assises	3420,00 €
3	Remorques	Transport des barrières taurines	3646.20€
100	Grilles d'affichage	Dimensions 2 x 1 m	82,00 €
37	Tables rondes	Bois, diamètre de 1,50 m	310,00 €

150	Tables rectangulaires	Bois, coins arrondis, dimensions 0,8	
80	Bancs	Bois, Gamme festivités, dimensions 2,20 m	59.40 €
180	Chaises coques	Moulée plastique, noire	24,00 €
650	Chaises pliantes	Métallique, noire	27,00 €
2	Estrades basses	Superficie de 23 m ² (1.2 m x 1.2 m x 16)	4230,00 €
6	Chapiteaux	Superficie de 40 m ² (5 x 8 m)	2499.00 €
3	Chapiteaux	Superficie de 60 m ² (5 x 12 m)	6 004.60 €

Article 2. Modalités de réservation et de mise à disposition du matériel

La commune s'engage à :

1/ Réserver le matériel en adressant par courriel, au service technique de LUNEL AGGLO la fiche de demande de prêt dûment complétée (*Annexe 1 : Formulaire de demande de prêt de matériel 2026 – 2028*).

Fêtes votives exceptées, les réservations devront se faire dans les deux mois précédents la manifestation.

L'agent de la LUNEL AGGLO en charge du prêt de matériel fait parvenir à la commune emprunteuse un accusé réception de la demande comportant les quantités réservées et les dates de retrait / restitution du matériel. Dans le cas contraire, il informe la commune de la non disponibilité du matériel.

Afin d'assurer une équitable rotation du matériel prêté à chaque commune, les prêts de matériel ne peuvent être supérieurs à sept jours consécutifs (excepté matériel taurin : quinze jours consécutifs). Toutefois, si pour la même période, aucune autre demande de prêt n'est formulée, La Communauté d'Agglomération LUNEL AGGLO pourra reconduire le prêt par périodes de sept jours.

Selon cette même règle, une commune ne peut pas emprunter plus des 2/3 d'un type de matériel (barrières taurines exceptées).

2/ Retirer le matériel mis à disposition et le restituer après usage, du lundi au vendredi, entre 7h30 et 12h ou 13h30 et 17h, au sein des Services Techniques de La Communauté d'Agglomération LUNEL AGGLO, sise chemin du pont de Lunel, 34590 Marsillargues.

Les coordonnées de l'agent en charge du prêt de matériel sont les suivantes : Tel : 06 60 74 04 52 ou 06 62 68 23 65.

Lors de ce retrait, un inventaire du matériel mis à disposition et de son état d'entretien sera établi contradictoirement (*Annexe 2 : Suivi prêt de matériel – Convention 2026 – 2028*).

3/ Une vigilance toute particulière concernant le respect de la date et heure de délivrance et de restitution de matériel, définies sur la fiche de prêt de matériel.

Article 3. Transport, montage et démontage du matériel

Pour le transport, le montage et le démontage des chapiteaux et de l'estrade, l'assistance du personnel technique de La Communauté d'Agglomération LUNEL AGGLO est indispensable, sauf dérogation expresse du responsable du service technique de la Communauté de Communes.

Concernant les Tribunes Taurines, il est demandé expressément à la commune de se doter, à ses frais et sous sa responsabilité, d'un chariot élévateur pour la manutention audit matériel.

Pour les autres matériels, le service technique de La Communauté d'Agglomération LUNEL AGGLO se réserve une possibilité d'assistance au transport /montage / démontage, si l'intégralité des facteurs suivants sont réunis :

- le personnel du service technique communal est en nombre trop restreint (indépendamment des missions en cours) et la commune en formule la demande,
- la mise à disposition du personnel intercommunal ne nuit pas aux missions qui lui sont confiées par LUNEL AGGLO, et qui restent prioritaires.

Cette possibilité d'assistance est laissée à la libre appréciation du responsable des services techniques de LUNEL AGGLO, sans aucune possibilité de recours. Elle est facturée dans les conditions définies à l'Article 5.

Le bénéfice de cette assistance ne dispense pas du strict respect des autres articles de la présente convention.

La documentation technique du matériel est à disposition de la commune.

Article 4. Restitution du matériel

La commune s'engage à restituer le matériel en bon état d'entretien, conformément à l'inventaire réalisé lors du prêt. Dans le cas contraire, elle s'engage à verser le prix de renouvellement du matériel endommagé ou perdu., dans les conditions de l'Article 5.

Lors de la restitution, un inventaire du matériel mis à disposition et son état d'entretien sera établi contradictoirement, au travers d'une fiche « Suivi Prêt de matériel ».

Article 5. Facturation

Le matériel est mis à disposition des communes à titre gratuit.

Toute assistance par le personnel de la Communauté d'Agglomération LUNEL AGGLO implique une participation financière de la commune, à hauteur de 20 € TTC de l'heure par l'agent mobilisé.

Après constat de la restitution du matériel, un titre sera émis par le service Finances de LUNEL AGGLO.

En cas de détérioration du matériel, le prix du renouvellement sera également inclus dans le cadre de la facturation, par application de sa valeur unitaire € HT, telle qu'indiquée ci-dessus.

Article 6. Responsabilités

La commune assume l'entière responsabilité du matériel prêté et de son usage dès sa prise en charge et jusqu'à restitution, sans pouvoir exercer contre La Communauté d'Agglomération LUNEL AGGLO aucun recours du fait de l'état du matériel ou de son utilisation.

La commune reste l'organisateur de la manifestation et assume à ce titre l'entière responsabilité de sa préparation, de son déroulement et de son achèvement.

La commune s'engage à fournir au responsable du service technique les attestations et délibérations permettant de justifier de l'engagement et de la responsabilité de la commune.



La commune s'assure de respecter les obligations en matière de vérification périodique spécifique obligatoire pour le bon déroulement de certaines manifestations.

Article 7. Assurances

La commune est tenue de souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, ainsi que le matériel prêté, contre le vol, les dégradations ou la destruction, pendant toute la durée du prêt, y compris pendant le transport.

Il est rappelé que l'agent communal chargé du transport du podium, des tribunes ou barrières taurines doit être titulaire du permis EB (remorque de plus de 750 Kg).

Article 8. Communication

La commune a la possibilité de se rapprocher du service communication de LUNEL AGGLO afin de mentionner ou faire mentionner le soutien logistique de La Communauté d'Agglomération LUNEL AGGLO, par le biais de plaquettes, affiches, banderoles ou tout moyen jugé utile par le service communication de LUNEL AGGLO.

Article 9. Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une période de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028. Elle ne pourra pas être renouvelée de manière tacite.

Fait à.....le,.....

Fait à Lunel, le,

Pour la Mairie de.....

Pour La Communauté
d'Agglomération LUNEL AGGLO

Le Maire

Le Président, M. Jérôme BOISSON

Signature :
(Précédée de la mention "lu et approuvé")

Signature :

Annexe 1 : Formulaire de demande de prêt de matériel 2026 – 2028



DEMANDE DE PRÊT DE MATERIEL

(Selon Convention 2026-2028)

A adresser impérativement par mail : technique@lunelagglo.fr

Le demandeur remplira uniquement les parties grisées.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
 Reçu en préfecture le 13/05/2026
 Publié le
 ID : 034-213400336-20260427-202631-DE

Commune Demanderesse :	Élu Responsable :	Validation de la proposition de prêt de matériel : Date :	Montant Forfait Livraison / Montage prévisionnel :	Signature Responsable des Services Techniques :
Agent Référent :	Tél :			
Intitulé de l'évènement :	Date de l'évènement :	Validation de la proposition et forfait éventuel par l'Élu		Signature et Tampon Commune :
Date de la demande :	Date du retrait du matériel : Date du retour du matériel :	Responsable (Après retour des Services Techniques) : Date :		

	37 TABLES RONDES (Diam. 1,5 m)	150 TABLES RECT.	80 BANCS FESTIVITES	650 CHAISES PLIANTES	180 CHAISES COQUES	100 GRILLES D'AFFICHAGE	80 TOULOUSAINES	10 TRIBUNES TAURINES	3 REMORQUES (TRANSPORT DES BARRIERES)	2 ESTRADES BASSES (23 m ²)	75 BARRIERES TAURINES (150 pieds + 220 crochets)	6 CHAPITEAUX (5 x 8 m)	3 CHAPITEAUX (5 x 12 m)
Quantité demandée													
Quantité validée													
Demande livraison	OUI - NON												
	Demande Montage											OUI - NON	

Commentaires :	Bilan Final Facturation éventuelle : ➤(Heures réelles) x (Agents) x 20 € (coût horaire) =€ ➤ Coût de Matériel Perdu ou abîmé selon Convention :.....€
----------------	---



Suivi Prêt de Matériel

COMMUNE :

date de sortie :

Evènement :

date de retour :

Matériel	Quantité Disponible	Quantité demandée	Quantité sortie	Quantité Retour	Perte ou casse
TABLES RONDES	37				
TABLES RECTANGULAIRES	150				
BANCS	80				
CHAISES PLIANTES	650				
CHAISES COQUES	180				
GRILLES D'AFFICHAGE	100				
TOULOUSAINES	80				
TRIBUNES TAURINES	10				
REMORQUES	3				
ESTRADES BASSES	2				
BARRIERES TAURINES	75				
PIEDS	150				
CROCHETS	220				
CHAPITEAUX 5 X 8	6				
CHAPITEAUX 5 X 12	3				

Retour du matériel

Signature agent LUNEL AGGLO	Signature agent Communal
--------------------------------	--------------------------